

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE**  
**DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS**

---

---

**XI<sup>e</sup> Volume. — N<sup>o</sup> 10. — Octobre 1885.**

---

---

**EXTRAITS DU RÈGLEMENT**

**ART. 1.** — ..... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

**ART. 9.** — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

**ART. 11.** — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

**ART. 12.** — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesses devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

**ART. 15.** — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

---

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

---

**SENLIS**  
**IMPRIMERIE ERNEST PAYEN**

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

—  
**1885**

MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vatry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Brustlé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Anelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.  
M. Cossin, *secrétaire*.  
M. Reusse, *conservateur du matériel*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Vernois.
Vice-Présidents.....	Thirion, Minguet et Brochon.
Secrétaire-Général.....	Jassemin.
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Cagny
Secrétaires.....	Macret et Legras.
Trésorier.....	Drivière.
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Vinet.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Fossiez. — Bougeonnier. — Tassin. — Lozet. — Dupuis. — Guinand. — Salot. — Pecquet. — Palfroy. — Deslandes. — Bordier.  
La Chapelle-en-Serval : MM. E. Baudet. — Pichon.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Dubarle.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.  
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Dubray.  
Trésorier : M. Huss.

LA

NOUVELLE REVUE

Politique, Economique, Scientifique et Littéraire

PARAISANT LE 4<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Par Livraisons de 225 à 260 pages

AVEC LA

COLLABORATION DES PREMIERS ÉCRIVAINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

PRIX D'ABONNEMENTS :

	Un An.	Six Mois.	Trois Mois.
Paris.....	50 "	26 "	14 "
Départements et Alsace-Lorraine...	56 "	29 "	15 "
Etranger ( <i>Première zone</i> ).....	62 "	34 "	18 "

PRIX DU NUMÉRO, A PARIS : 2 FR. 50 C.

EN PRÉPARATION

Pour paraître prochainement à la « Nouvelle Revue » :

La Cité chinoise

PAR

M. G.-EUG. SIMON

Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

La Société de Madrid

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

EN VENTE

9<sup>e</sup> ÉDITION

La Société de Londres

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

*Edition augmentée de lettres inédites.*

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

24<sup>e</sup> ÉDITION

La Société de Berlin

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

*Edition augmentée de lettres inédites.*

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

11<sup>e</sup> ÉDITION

La Société de Vienne

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

*Edition augmentée de lettres inédites.*

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

4<sup>e</sup> ÉDITION

La Patrie hongroise

(SOUVENIRS PERSONNELS)

PAR

M<sup>me</sup> ADAM (JULIETTE LAMBER)

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

On s'abonne à la *Nouvelle Revue*, chez M. E. PAYEN, imprimeur-libraire à Senlis.

On trouve à la même Librairie les numéros de la *Nouvelle Revue* et les Ouvrages ci-dessus.



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice : 9205

CB : 4330

SHAS



0 000000 043304

MAISON DELAHAYE-TAILLEUR  
**A. BAJAC, SUCCESSEUR**

breveté s. g. d. g.

**A LIANCOURT (Oise).**

294 médailles en or, vermeil, argent et bronze, dont 15 médailles d'honneur grand module et 32 primes.

Grandes médailles d'or aux Expositions universelles de 1867 et 1878.

Palme au Concours de Labourage du Petit-Bourg.

Médaille d'or à l'Exposition universelle de Lyon de 1873.

**INSTRUMENTS AGRICOLES**  
**FABRICATION & RÉPARATION**

**Charrues dites Brabants doubles ou simples,**  
de toutes dimensions,

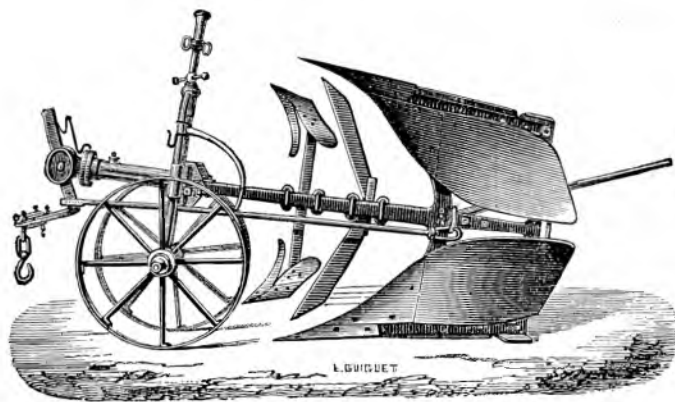
**Houes à cheval, Râteaux à cheval,**

**Rouleaux squelettes ou billonneurs,**

**Arracheurs de betteraves ou de pommes de terre,**

**Bineuses à betteraves à socs mobiles,**

**ET TOUS AUTRES INSTRUMENTS**



*Brabant mathématique à tête resoulante, breveté s. g. d. g.*

M. BAJAC se trouve à Paris, à la Halle aux Blés, tous les Mercredis.  
— à Beauvais, au Café du Chalet, de midi à 7 h.,  
tous les 4<sup>es</sup> Samedis, jours des Francs-Marchés, et les Samedis  
tombant quinze jours après.

**PROCÈS-VERBAL**

DE LA

**Séance de la Section centrale**

DU 4 OCTOBRE 1885

PRÉSIDENCE DE M. VERNOIS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre est lu et adopté.

Il est fait observer néanmoins que dans l'attribution des récompenses obtenues par les exposants au 2<sup>e</sup> concours spécial du 6 septembre dernier, le Jury s'est trouvé dans la nécessité d'écarter des récompenses un lot très méritant exposé par M. Pecquet, jardinier en chef de l'Hôpital général de Senlis, présenté tardivement.

Conformément aux propositions du Conseil d'administration et en raison des offres qui ont été faites à la Société par l'un de ses Membres, propriétaire d'une tente, l'assemblée générale autorise la vente de celle que possède la Société au plus tôt et au mieux de ses intérêts.

M. Lozet est désigné comme membre du Jury pour l'Exposition qui doit avoir lieu à Dammartin.

Un lot de légumes exposé par M. Girodot, jardinier à Auger-Saint-Vincent, a obtenu une mention très honorable.

La correspondance écrite se compose de :

1<sup>o</sup> Procès-verbal de la Section de La Chapelle-en-Serval, séance du 20 septembre. -- Président, M. Baudet.

2<sup>o</sup> Lettre de M. Hédouin, relative à la location d'une tente pour les expositions.

La séance est levée à 4 heures.

## AVIS

La séance de l'assemblée générale de novembre, en raison de la fête de la Toussaint, aura lieu le dimanche 8 novembre prochain, au lieu habituel des séances. MM. les Membres de la Société auxquels des médailles ont été attribuées sont informés qu'elles leur seront distribuées dans cette séance.

---

## EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

---

*Ornementation des vieux murs.* — Ce que j'ai vu dans les jardins de constructions diverses telles que : communs, pavillons, ponts, glacières, clôtures, etc., dont les murs à moitié dégradés sont abandonnés à eux-mêmes, est incalculable. Rien de plus triste cependant que ces débris ou ces édifices, si on n'a pas le soin de leur donner un air de gaieté par la présence de quelques végétaux. L'absence de végétation dans un endroit est toujours ce qu'il y a de plus morne. Il est si facile de rendre un vieux mur agréable à l'œil; le règne végétal nous offre pour cela tout ce qu'il est possible de désirer. La plupart du temps, pour ne pas se donner la peine de consulter un paysagiste on laisse pousser sur ces vieilles murailles, la ronce commune (*Rubus fruticosus*), et alors c'en est fait : d'une scène pittoresque que cela devrait être, le désolé y règne en maître; il suffit d'y ajouter une croix et on aura la vue d'un coin de cimetière de village. On oublie trop qu'il y a des centaines d'espèces de plantes qui peuvent vivre sans autre nourriture qu'un peu de terre déposée dans les fissures d'une vieille muraille; sans compter celles qui sont grimpantes qui, elles, partant du pied, vont prêter leur concours ornemental aux premières, disséminées dans toutes les crevasses. L'effet pittoresque est immense quand on sait les grouper.

Il serait difficile de voir quelque chose de plus beau qu'une composition où on aurait fait entrer en ligne le Muflier commun (*Antirrhinum majus*), qui fleurit toute l'année, avec des Cinéraires maritimes (*Cineraria maritima*) aux feuilles tomenteuses, des Valérianes rouges (*Centranthus ruber*), qui donnent des fleurs sans relâche, de juin à octobre; plusieurs Campanules, principalement celle connue sous le nom de Violette marine (*Campanula medium*), la Campanule des Carpathes (*Campanula Carpathica*) et d'autres espèces analogues. La belle Giroflée des murailles (*Cheiranthus Cheiri*), avec ses grappes de fleurs jaune ou purpurin; des Arabettes (*Arabis arenosa*), ou même la Corbeille d'argent (*Arabis alpina*). Sur le chaperon d'un mur, les Joubardes aux superbes rosettes symétriques font très bien, surtout celles des toits (*Sempervivum tectorum*).

S'agit-il d'une construction élevée au bord de l'eau? Mettez-y des Capillaires (*Adiantum capillus veneris*) aux frondes persistantes, des Verveines (*Verbena officinalis*), des Epiaires (*Stachys lanata*) aux tiges traçantes, drapées d'un duvet laineux; des Millefeuilles (*Achillea millefolium*), des Linaires cymbalaire et poilue (*Linaria cymbalaria* et *L. pilosa*); plusieurs Campanules, des Gypsophiles, les espèces *repens* et *altissima*.

Dans l'intérieur d'un puits, on plante des Scolopendres (*Scolopendrium officinale*), des Lomarias à épi (*Lomaria spicant*).

Les végétaux grimpants avec lesquels on obtient les plus beaux effets décoratifs sont certainement les herbacés annuels et vivaces. Il n'est guère possible d'obtenir un contraste avec les plantes ligneuses, qui acquièrent pour la plupart de trop grandes dimensions, raison pour laquelle il est rare d'en pouvoir mettre deux l'une contre l'autre, sauf dans les constructions d'une grande étendue s'entend. Néanmoins, j'en indiquerai quelques-unes que l'on peut employer avec avantage.

Commençons par les plantes grimpantes annuelles : viennent d'abord les gracieuses Ipomées (*Ipomœa purpurea*) aux couleurs si variées, le Lophosperme grimpant (*Lophospermum scandens*), aux belles fleurs rose foncé lavé de blanc, la Maurandie de Barclay (*Maurandia Barclayana*) si répandue et si estimée ; les Haricots d'Espagne (*Phaseolus multiflorus*) aux fleurs écarlates ou blanches, la Cobée grimpante (*Cobœa scandens*), les Capucines (*Tropæolum majus*) que tout le monde connaît, les Pois de senteur (*Lathyrus odoratus*), etc.

Les plantes vivaces à tiges annuelles : Calystégie de la Daourie (*Calystegia Dahurica*), les Ipomées de l'Amérique méridionale (*Calonyction macrantholeucum*) aux grandes fleurs blanches et parfumées, les Boussingaulties (*Boussingaultia baselloides*), les Pois à bouquet (*Lathyrus latifolius*), et la Gesse à feuilles rondes de la Tauride (*Lathyrus rotundifolius*), le Tamier (*Tamus communis*) à baies rouges ; pour garnir de grands espaces, la Bryone dioïque (*Brioniadioica*) ; la Capucine tubéreuse (*Tropæotem tuberosum*) aux fleurs à calice couleur de cinabre et pétales jaunes, etc.

Les plantes grimpantes à tiges ligneuses : les Jasmins blanc et nudiflore (*Jasminum officinale* et *J. nudiflorum*) ; le dernier, comme l'indique son nom, fleurit avant d'avoir des feuilles, en février-mars ; l'Aristolochie siphon (*Aristolochia siphon*) aux fleurs jaunes en forme de pipe ; les Clématites d'Henderson, laineuse et à fleurs étalées, les *lanuginosa* et *patens* aux couleurs si variées, le si remarquable Tecoma ou Jasmin de Virginie (*Tecoma radicans*) aux larges panicules jaune-rougeâtre brillant, la douce-amère (*Solanum dulcamara*) avec ses magnifiques baies rouges, etc.

Voilà un aperçu des plantes dont on peut se servir pour décorer les constructions des jardins paysagers et autres ; j'en ai passé et des plus belles.

J. LUQUET.

(*Journal de l'Horticulture*).

\*  
\*\*

*Travaux d'automne dans le jardin fruitier.* — Nous avons conduit nos arbres pendant toute leur végétation de l'année en effectuant successivement toutes les opérations qui leur sont applicables pendant cet espace de temps. Nous touchons au moment où la sève va s'arrêter. Dans la seconde période qui suit cet arrêt, les anciens arboriculteurs ne s'occupaient plus de leurs arbres ; mais le progrès des lumières a fait connaître diverses opérations qui leur étaient applicables à l'arrière-saison. Ainsi, la greffe des boutons à fruit, imaginée il y a une quarantaine d'années par M. Girardin, à Rouen, ne doit plus être passée sous silence. L'expérience a prouvé que tailler les arbres, et même les planter en septembre et octobre, pouvait se faire avantageusement. Les écussonnages se sont toujours faits dans les environs du mois d'août. Assez récemment, enfin, il a été démontré que les greffes en fente, faites en octobre, valaient quelquefois mieux que celles du printemps. Ce sont ces divers travaux que nous allons essayer de décrire sous le titre général de *travaux d'automne*.

L'écussonnage, ou greffe par écusson, se pratique au moment du repos de la sève, du 15 juillet au 15 août à peu près ; c'est la greffe la plus employée dans les pépinières ; dans nos jardins, elle a aussi son utilité, ne fût-ce que pour changer la variété d'un arbre à fruit, lorsqu'il est encore jeune. Quand les greffes en fente ont manqué au printemps, on pose des écussons sur les gourmands qui ont poussé au-dessus.

L'écussonnage se pratique de la manière suivante : on prend un rameau bien aoûté ; on enlève d'abord toutes les feuilles en laissant le pétiole ; on place la lame du greffoir au-dessus ou au-dessous de l'œil que l'on veut détacher, et, dans le dernier cas, on la glisse en remontant, de manière à enlever une petite plaque d'écorce portant un œil dans son milieu ; on laisse aussi peu de bois que possible, mais en ayant soin cependant de ne pas vider complètement l'écusson, ce qui en compromettrait la reprise ; aussitôt l'écusson préparé, on choisit sur le sujet une place bien nette, sans yeux, sur

laquelle on pratique deux incisions en croix qui se rencontrent de façon à dessiner un T; à l'aide de la spatule du greffoir, on écarte sans les déchirer les lèvres de l'incision; on y glisse avec précaution son écusson en faisant descendre aussi bas que possible, et on supprime toute la partie d'écorce supérieure qui ne serait pas entrée dans le T; ensuite, on ligature assez serré, ordinairement avec de la laine à greffer; au bout de quelques jours, le pétiole resté à la base de l'œil doit jaunir et tomber; s'il se desséchait, l'écusson ne vaudrait rien, et il faudrait le recommencer si l'état de la sève le permettait encore; pendant l'automne, il est prudent de visiter sa ligature, et de la desserrer s'il se forme des étranglements. Un peu d'habitude est seule nécessaire pour cette opération, du reste très facile; le meilleur élément de succès est la rapidité avec laquelle elle est exécutée, afin que les parties mises à l'air n'aient pas le temps de se dessécher; aussi, le temps le plus propice est-il un temps couvert, mais chaud, pour que la sève soit bien en travail, et sans pluie, pour que la sève ne soit pas lavée.

La greffe de boutons à fruit offre des avantages assez considérables pour que nous la décrivions à part. Elle a pour but : 1° de faire fructifier des arbres trop vigoureux, en leur imposant des boutons à fruit qu'ils ne produisent pas eux-mêmes; ces boutons en fleurissant et en fructifiant, absorbent une grande partie de la sève de l'arbre sur lequel on les a placés, et modèrent sa vigueur; de cette façon, il ne tarde pas à montrer aussi ses propres fruits; 2° de se procurer des fruits délicats en les insérant sur un arbre d'une variété plus vigoureuse, ce qui produit le même effet que ce que les pépiniéristes appellent une *contre-greffe*; 3° de faire juger et apprécier les fruits d'une variété qui ne veut pas se décider à produire, et dont on ignore la qualité. Un bouton qui n'eût peut-être pas fructifié sur l'arbre qui lui avait donné naissance, s'épanouira plus sûrement une fois transporté sur une autre; ceci est dû à l'agglomération de sève que produit la reprise

de la greffe, et qui provoque à peu près l'effet d'une incision annulaire. C'est sans doute le même motif qui fait que les fruits provenant de ces sortes de greffes sont toujours plus gros que les autres. La greffe des boutons à fruit se fait généralement en écusson; un dard et une rosette s'enlèvent avec une petite plaque d'écorce; mais cet écusson doit être plus garni de bois que dans les autres cas, et se fait tout au déclin de la sève, quelquefois jusqu'en septembre. Quand il s'agit d'un dard allongé ou d'une brindille, on les coupe en bec de flûte, et on les insère comme pour une greffe de côté, dans la fente en T de l'écorce du sujet. Cette sorte de greffe ne s'applique guère que pour le poirier et le pommier, dont les petites branches sont plus longues à donner des fleurs que celles des arbres à fruit à noyau.

Les anciens auteurs, en général, se contentent de dire que les arbres faibles doivent être taillés de bonne heure et les arbres vigoureux plus tard. Faisant l'application de ce principe, qui est très bon, nous disons que, sur le même arbre, il y a des distinctions à faire entre les branches; ainsi, sur un arbre vigoureux, les prolongements doivent être taillés de bonne heure et les branches à fruit plus tard, afin de les affaiblir et de les disposer à rapporter; sur un arbre faible, au contraire, tout doit être taillé de bonne heure. Etendant ce même principe jusqu'à ses dernières limites, plusieurs horticulteurs ont conseillé de tailler les arbres avant la chute des feuilles; l'effet qui en résulte est le suivant : le peu de sève qui reste en circulation à cette époque, cicatrise une partie des blessures qui sont faites; les intempéries de l'hiver ne peuvent plus ainsi attaquer la moëlle et le bois; les yeux préparés longtemps à l'avance ont, au printemps, un départ plus franc et plus actif. La plupart des jardiniers ont une besogne lourde et beaucoup d'arbres à tailler; nous leur dirons en conséquence de commencer leur taille aussitôt qu'ils en auront le temps, même avant la chute des feuilles, en commençant par les arbres les plus faibles, et réservant

les plus vigoureux, ceux qu'ils ont de la peine à maîtriser, pour les tailler au moment seulement où les bourgeons commencent à s'ouvrir, ou même en pleine végétation pour les cas tout à fait désespérés. Dans les cas ordinaires, et quand on ne sera pas pressé, il y aura toujours avantage à tailler ses prolongements à l'automne et ses branches à fruit au printemps.

A propos des greffes en fente, nous pouvons dire que la reprise en est généralement plus difficile que celle des écussons. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette différence : d'abord la plaie au sujet est plus considérable dans les greffes en fente ; ensuite le contact est moins direct, puisque, dans l'écusson, c'est l'entre-deux du liber et de l'aubier, c'est-à-dire le canal le plus ordinaire de la circulation de la sève qui se trouve des deux côtés mis en présence ; il résulte de cela que la greffe de printemps met à opérer sa reprise une partie du temps que l'autre, reprise dès l'automne précédent, emploie déjà à se développer. Ce que nous avançons là se démontre aisément par la grande avance qu'a un scion produit par un écusson à œil dormant, ou d'août, sur celui provenant d'un écusson à œil poussant, ou de printemps.

Cela a naturellement donné à penser que les greffes en fente, faites l'automne précédent, auraient un grand avantage sur celles du mois de mars. D'ailleurs, on y trouvait, surtout dans les pépinières, cet avantage que, si les greffes avaient manqué à l'automne, il était facile, sans perdre une année, de les recommencer au printemps ; de toute façon, l'ouvrage se trouve divisé en deux, ce qui n'est pas à dédaigner. Pour ce qui concerne les amateurs et les jardiniers bourgeois, cet avantage disparaît, vu la petite quantité d'arbres qu'ils ont en général à greffer, mais il s'en trouve un autre assez important, et dont nous allons parler. Certains arbres à fruits, principalement ceux à noyau, ont au printemps un départ de sève beaucoup plus rapide que d'autres ;

il suffit pour s'en convaincre d'observer un prunier au mois d'avril ; aussitôt que la température se trouve au degré qui lui convient, il se couvre instantanément de fleurs, et celles-ci ne sont pas encore tombées que déjà toutes les feuilles sont sorties ; au moment où les fleurs du poirier s'épanouissent, il y a déjà longtemps que les boutons ont commencé à s'allonger et à montrer quelques feuilles. Il en résulte que, quand une greffe est posée au printemps sur un prunier, elle a beaucoup de chances, si le moment précis n'a pas été saisi, ou de se dessécher faute de sève, ou d'être, comme on dit vulgairement, noyée par son abondance même. Il est certain que si l'on parvenait à la faire de façon à ce que les derniers efforts de la sève, à l'automne, établissent un seul point de contact, la lente circulation de l'hiver suffirait à l'entretenir verte et toute prête à se développer en avril suivant. Seulement il a fallu tâtonner longtemps pour découvrir le moment convenable, car, faites entre deux sèves, au moment des écussonnages, presque toujours ces sortes de greffes veulent pousser avant l'hiver, et leurs bourgeons, n'ayant pas le temps de s'aoûter, sont détruits par la gelée. Les greffes d'automne se font absolument de la même manière que les greffes en fente ordinaires, mais seulement de la fin de septembre au commencement d'octobre, c'est-à-dire à l'époque précise où la sève ne circule plus assez pour faire allonger les bourgeons de l'année, mais ne s'emploie plus que pour les mûrir, ou, comme on dit généralement, les *aoûter*. Nous les recommanderons tout particulièrement pour les pruniers, difficiles à réussir en mars, et qui, au contraire, à l'automne, ne manquent presque jamais.

Deux mots, pour terminer, sur les plantations à feuilles coupées. Les progrès de la science et les perfectionnements qu'elle a permis d'apporter à la pratique de l'horticulture ont rendu communs aujourd'hui des faits que nos pères eussent déclarés impossibles. On prend un arbre en pleine végétation, couvert de fleurs ou de fruits, et, en employant

de minutieuses précautions, on réussit à le transporter à une autre place sans presque compromettre son produit de l'année. Nous ne conseillons jamais de semblables tours de force, d'abord et avant tout parce qu'ils sont coûteux, et que, suivant nous, l'arboriculture doit être un art économique et susceptible de donner un produit rémunérateur; d'ailleurs, il arrive souvent que, malgré une reprise en apparence complète, un arbre ainsi déplanté conserve pendant plusieurs années une faiblesse de végétation qui le rend plus sujet aux maladies et aux insectes. Mais quand il s'agit de planter un arbre à l'automne, c'est-à-dire en septembre et octobre, c'est au contraire une opération des plus salutaires et que nous recommandons fortement. Elle peut se pratiquer aussitôt que l'arbre a terminé son allongement; alors, le peu de sève qu'il emploie encore concourt puissamment à la reprise, et avant l'hiver il a déjà poussé de nouvelles radicelles qui, au printemps suivant, le font entrer en végétation aussitôt et presque aussi rapidement que s'il n'avait pas été déplanté. Les feuilles doivent être toutes coupées, en en laissant le pétiole, comme nous le disions plus haut, pour le rameau qui doit fournir les écussons; et, par suite de la même analogie, quand l'arbre est repris, les pétioles jaunissent et se détachent aussitôt qu'on les touche. Nous avons fait et vu faire bien des plantations de cette sorte, et nous affirmons n'en avoir jamais manqué une.

DUBARLE.

(Bulletin de la Société de Viticulture, Horticulture et Sylviculture de Reims).

\*  
\*\*

*L'engrais pour les vignes.* — Donner des fumiers de ferme aux vignes n'est pas toujours facile. Le fumier fait défaut, les autres cultures le réclament, et souvent son transport, dans les vignes cultivées en terrasse ou sur des côtes rapides, est impossible. De là nécessité, dans beaucoup de cas, de recourir

aux engrais qui renferment sous un faible volume, facilement maniable, une quantité importante de matières fertilisantes.

Le *Journal des Viticulteurs* nous donne ce que consomme annuellement un pied de vigne en pleine prospérité :

Azote, 8 grammes; acide phosphorique, 2; potasse, 5, chaux, 11, magnésie, 2.

Mais comme dans toute culture il se produit une certaine perte d'engrais, on accroît notablement, pour la composition de l'engrais chimique, les proportions ci-dessus indiquées.

D'après M. Joulie, le meilleur engrais pour la vigne doit contenir par 100 kilogrammes :

Azote, 4 kilog.; acide phosphorique assimilable, 5; potasse, 14; chaux à l'état de sulfate, 18 à 20.

Cet engrais peut être employé à la dose de 100 gr. par pied. Des doses précitées d'azote, d'acide phosphorique et de chaux doivent être rigoureusement maintenues dans la composition de l'engrais. Pour la chaux, qui contribue puissamment à la formation du bois et des feuilles, on peut recourir à des chaulages périodiques ou faire entrer dans l'engrais une bonne proportion de sulfate de chaux (plâtre).

L'azote doit être fourni à la vigne sous forme de *nitrate de soude*, parce qu'il est d'un prix moins élevé et qu'il produit plus d'effet que le sulfate d'ammoniaque. (Expérience de MM. Camille Saint-Pierre et Joulie.) Enfin l'acide phosphorique sera emprunté aux superphosphates de chaux, afin que l'efficacité en soit immédiate.

L'aspect des vignobles servira aussi de guide pour l'application et la composition des engrais chimiques. Si la vigne présente une belle vigueur de végétation, il faut, tout en conservant les mêmes doses d'acide phosphorique et de potasse, supprimer momentanément ou tout au moins réduire celle de l'azote, car cet élément, mis en excès, donnerait une végétation trop exubérante, ferait couler le fruit et retarderait la maturité des raisins. Si, au contraire, la vigne pousse péniblement et que ses feuilles ne soient pas d'un beau vert,

il convient alors d'employer des nitrates en proportion plus élevée. Il faut expérimenter et s'instruire sur les indications qui précèdent.

L'automne est l'époque la plus favorable pour répandre ces engrais.

*(Annales de la Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube).*

\* \*

*Le Puceron lanigère en Suisse.* — Des mesures énergiques viennent d'être prises en Suisse par le département de l'Agriculture, contre le Puceron lanigère. Il a été nommé, dans tous les cantons, des commissaires chargés d'en surveiller la destruction dans les vergers.

Quand donc des ordres sévères seront-ils donnés... et exécutés en France pour combattre ce parasite ?

Voici bientôt le moment, alors que les feuilles seront tombées, de pratiquer les lavages, avec des insecticides divers; mais il faudrait y obliger les propriétaires, peu soucieux de leurs intérêts.

*(Le Moniteur d'Horticulture).*

\* \*

*Calimeris d'Albert.* — Asie centrale. — Boukharie. — (COMPOSÉE). — Plante élégante, supportant en pleine terre le climat du nord de la Russie, qui a été découverte par M. Albert Regel et envoyée par lui au jardin botanique de Saint-Petersbourg. C'est une espèce herbacée vivace, dont les tiges ascendantes, qui mesurent jusqu'à 60 centimètres de longueur, se ramifient dans leur partie supérieure et forment là un corymbe lâche, dont les rameaux se terminent chacun par un capitule large d'environ 3 centimètres, à longs rayons violets bleuâtres, tronqués au sommet où se trouvent de petites dentelures. Les feuilles sont linéaires, peu serrées, longues de 2 à 3 centimètres.

# ENGRAIS G. SERPIN

## INSECTICIDE UNIVERSEL

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

**A PARIS, 24, rue des Halles.**

Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.  
Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.  
Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil avec diplôme, offerte le 17 août 1884,  
par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise,  
en témoignage de leur satisfaction  
pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais  
G. SERPIN.

**Les ENGRAIS G. SERPIN, Insecticide universel,**  
à base de goudron, breveté s. g. d. g.,  
sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes  
récompenses accordées à ce genre de fabrication.

*Une notice explicative est adressée franco aux personnes  
qui en font la demande.*

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

**DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES**  
à toutes les cultures.

**ENGRAIS G. SERPIN**  
Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

**FERTILISANT G. SERPIN**  
Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

**INSECTICIDE PUR G. SERPIN**  
Pouvant se mêler à tous les engrais.

# LEFÈVRE

SERRURIER - CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

# VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

A VENDRE

EN UN OU PLUSIEURS LOTS

# UN GRAND JARDIN

SITUÉ A SENLIS

Traversé par un cours d'eau de source, garni d'espaliers et d'arbres à fruits en plein rapport, avec potager, et orné de bosquets, charmilles, gazons, etc.; ce Jardin tient à la route Nationale, à la vieille rue de Paris, à la place Saint Martin et à la rue de la Bretonnerie.

Cette situation en bordure de trois rues et d'une place, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, le rend très propre à la construction d'une ou de plusieurs maisons d'un produit assuré.

*Grandes facilités pour le paiement du prix.*

S'adresser à M. FOUCART, propriétaire, ou à M<sup>e</sup> MOREL, notaire à Senlis.

## Leçons d'Horticulture.

NOVEMBRE 1885.

*Les meilleures espèces à planter comme fruits.*

- Senlis :* Dimanche 1<sup>er</sup>, à midi 1/2, au jardin de la Société.
- Vineuil :* Jeudi 5, à 9 heures du matin, chez M. Dupré.
- Apremont :* Jeudi 5, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Gallé.
- Versigny :* Dimanche 8, à 10 heures du matin, chez M. Lemaire.
- Nanteuil :* Dimanche 8, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Creil :* Jeudi 12, à 10 heures du matin, chez M. Gallé.
- Précy :* Jeudi 12, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Pontarmé :* Dimanche 15, à 9 heures du matin, chez M. Dupuis.
- La Chapelle :* Dimanche 15, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Brasseuse :* Jeudi 19, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Clairin.
- Fleurines :* Dimanche 22, à 10 heures du matin, chez M. Demichy.
- Pont-Ste-Maxence :* Dimanche 22, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Ermenonville :* Jeudi 26, à 10 heures du matin, chez M. Thiénard fils.
- Plessis-Belleville :* Jeudi 26, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (prealablement autorisés par la Société) ainsi que les encartages seront également confiés aux soins de l'imprimeur. (Voir son tarif.)

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

*Pour une Case :*

4 fois . . . . .	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes-d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

## Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

*S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.*

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. Vinet, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.